

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0063
Décision n° 2022.065

MAÎTRE ANTOINE TRIAU

276 Rue de Nantes
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Le 11 octobre 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 07/10/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre
Adresse : 113 Rue du Temple de Blossne à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastreales : AE0240
Prix envisagé : 583000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,

Marie DUCAMIN



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : /

Publié sur le site de la Ville le : 16/10/22

Par le service affaires générales

St-Jacques